



Louer à une étudiante qui gagne la 1/2 du montant du loyer dont

Par **lozsam**, le **29/08/2011** à **09:26**

Bonjour,

Par **amajuris**, le **29/08/2011** à **11:36**

bjr,

il serait déraisonnable pour vous et pour cette étudiante de louer dans ces conditions car le risque de loyers impayés est trop important.

en cas de problème on pourrait d'ailleurs vous reprocher d'avoir louer dans de telles conditions.

cdt

Par **corimaa**, le **29/08/2011** à **12:22**

Bonjour, oui bien trop risqué de louer un appartement dont le loyer est d'environ 1000 euros par mois si elle ne gagne que 467 euros et son père le double.

Franchement, laissez tomber, vous allez au devant de gros soucis. Quand on est étudiant, on loue un petit studio, on ne prétend pas à un loyer pareil. Et si vous vous retrouvez tous en justice pour loyers impayés, on vous retorquera qu'il était quasi prévisible que cela arriverait et que vous n'avez pas pris assez de garantie

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **14:08**

Vous ne pouvez pas en même temps avoir la GRL et un garant.

[citation]bailleur, je vais avoir une locataire etudiante qui ne gagne que 467€/1, la 1/2 u montant du loyer, elle sera avec son copain dont j ignore tout[/citation] donc un loyer de 934 euros (loyer nu ? car sauf si un meublé, vous ne pouvez pas faire charges comprises) avec un garant qui gagne 1500 euros.

Est-ce qu'il est locataire ou propriétaire ? a-t-il un crédit si propriétaire ?

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **14:40**

Le bail au nom de la fille et du père (c'est ce que j'ai fait durant ma thèse), comme ça, les deux sont redevables du loyer ET vous pouvez avoir en plus une assurance de loyers impayés (et ce montage est sécurisant, plus que d'avoir un garant ou l'assurance, là en fait, vous avez le garant ET l'assurance)